

ALLOCATION CHAUFFAGE

Formulaire de demande d'aide

(à faire parvenir au CCAS entre le 3 octobre et le 25 novembre 2022)

Le demandeur :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Situation familiale : Célibataire Vie maritale Pacsé.e Marié.e
Séparé.e Divorcé.e Veuf.ve

N° allocataire CAF :

Le conjoint ou co-locataire :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Coordonnées :

Adresse :

44550 MONTOIR-DE-BRETAGNE

Tél fixe : Tél mobile :

Locataire parc privé

Locataire parc social

Autre situation :

Bailleur :

Propriétaire occupant

Accédant à la propriété

Type de chauffage : Électrique Gaz Bois Fuel

Autre (précisez)

Fait à Montoir-de-Bretagne, le :

Le demandeur (signature obligatoire)

Le co-demandeur (signature obligatoire)

Cadre réservé au CCAS

Chèque énergie : oui non Montant :

Portage de repas : oui non

Télé-assistance : oui non

CSS (Complémentaire santé solidaire) :

Aide personnalisée au logement : oui non

Décision : Accord Refus

QF recalculé €

Visa

Remarques :

Montant accordé €

Tournez svp

ALLOCATION CHAUFFAGE

(Note explicative)

Principe

Afin qu'un budget limité ne soit pas un obstacle pour se chauffer correctement, cette aide facultative est destinée à aider les personnes âgées ayant de faibles ressources à régler leurs charges de logement liées au chauffage. Ce dispositif s'adresse aux personnes de plus de 65 ans, ou âgées de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail ou en invalidité, domiciliées depuis plus de 3 mois sur la commune.

Montant de l'aide

L'aide proposée est une allocation annuelle d'un montant de 150€ ou 300€, calculée sur barème. L'aide sera versée en une seule fois, entre le 15 octobre et le 15 décembre, sur le compte bancaire du demandeur.

La participation du CCAS est limitée à un versement par foyer concerné.

Modalités de dépôt de la demande

Le dossier de demande doit obligatoirement comporter :

1. Le formulaire de demande (voir au verso) dûment complété et signé par le demandeur
2. La copie d'une pièce d'identité ou titre de séjour
3. La copie d'un justificatif de domicile daté du mois de avril, mai ou juin 2022
4. La copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus
5. La copie d'un justificatif de l'effectivité de la charge de chauffage
6. La notification de retraite pour invalidité ou pour inaptitude au travail, le cas échéant
7. Un RIB

Le dossier de demande doit être obligatoirement déposé entre le 3 octobre et le 25 novembre 2022 selon les modalités suivantes :

- soit par mail à l'adresse actionsociale@montoirdebretagne.fr
- soit par courrier au CCAS de Montoir-de-Bretagne
- soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 9h à 11h30 en mairie

Les personnes ne pouvant se déplacer pourront se faire représenter par un tiers muni d'une procuration.